
DESTINATAIRES :	L'ensemble du personnel et médecins de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITEUR :	Jennifer Trudeau, Chef du service de santé, sécurité et mieux-être au travail
DATE :	9 mars 2021
OBJET :	Information concernant l'administration de la 2e dose auprès des travailleurs de la santé

Attention : une note de service du CISSS de la Montérégie-Centre est présentement en circulation dans certaines de nos installations. Veuillez rester vigilant car la procédure de prise de rendez-vous est différente au CISSS de la Montérégie-Ouest.

Comme vous l'avez sans doute entendu dans les différents points de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux, le délai recommandé pour l'administration de la 2e dose du vaccin contre la COVID-19 est maintenant de 16 semaines après l'injection de la première dose.

Par conséquent, les travailleurs de la santé se verront octroyer un rendez-vous pour la deuxième dose du vaccin, 16 semaines après l'injection de la première dose. À titre d'exemple, les travailleurs de la santé dont la 1re dose a été administrée entre le 20 et le 26 décembre 2020 seront vaccinés, pour leur deuxième dose, entre le 11 et le 17 avril 2021, selon les disponibilités offertes.

Nous avons apporté un changement à l'octroi des rendez-vous, pour les deuxièmes doses. Ils seront donnés automatiquement via ClicSanté. Les travailleurs de la santé visés seront avisés par courriel ou message texte, selon leurs préférences de communication indiquées à leur dossier ClicSanté. Restez à l'affût!

Si votre rendez-vous est prévu lors d'une journée de travail, il est de votre responsabilité d'informer votre gestionnaire, dans les meilleurs délais et selon les procédures normales, pour qu'il puisse faciliter votre libération pour recevoir votre vaccin.

De plus, depuis le 25 février, les rendez-vous pour l'administration des deuxièmes doses sont données lors de l'injection de la première dose. D'ailleurs, pour les travailleurs de la santé qui ont reçu une confirmation de rendez-vous pour l'administration de la 2e dose lors de leur vaccination le 25 ou 26 février, veuillez prendre note que celui-ci sera déplacé dans la semaine du 13 au 19 juin 2021.

Les travailleurs de la santé qui ont reçu le vaccin Moderna en CHSLD, seront invités, en temps et lieu, à y retourner afin de recevoir leur 2e dose.

Lieu de rendez-vous

Les rendez-vous vous seront attribués en fonction du lieu de résidence ou de travail de l'employé. Ainsi, celui-ci recevra la seconde dose dans l'une des cliniques de vaccination située à proximité de son lieu de résidence ou de travail, soit Candiac ou Salaberry-de-Valleyfield.

On continue de se protéger, même vacciné!

Bien que la vaccination soit porteuse d'espoir, elle ne marque pas pour autant la fin de la lutte à la COVID-19. En effet, il est primordial, même vacciné, de respecter en tout temps les mesures de prévention et contrôle des infections dans votre vie professionnelle, et les mesures de prévention préconisées dans votre vie personnelle. Le fait d'être vacciné ne signifie pas que vous ne pouvez pas transmettre la maladie.

J.T.